

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024 – 14 h 30

Présents :

Collège des Résidents : Mme LEBAS Louis – Présidente
Mme PERRUSSEL Denise
Mr PRIOUR Emmanuel

***Collège des Usagers
Familles :*** Mme COQUELIN Christine
Mme EPAILLARD Annie
Mme GAUTHER VIVIER Isabelle
Mme KOSCHER Joëlle

Collège du Personnel : Mme CORAIRY Séverine
Mme JAFFRELOT Valérie
Mme NAUDOT Stéphanie

Conseil d'Administration : Mme MIRALLES Laetitia

Avec voix consultative : M. JEULAND David, Directeur
Mme LE MARRE Valérie, Cadre Supérieur de Santé
Mme CHEVAL Anne-Sophie, Animatrice
Mme GALLAIS Catherine

***Assistaient à la séance sans
voix délibérative :*** Mme SCHUFFENECKER Denise

Excusés :

Collège des Résidents : Mme LELIARD Anne-Marie

***Collège des Usagers
Familles :*** Mme GUITTIER DURU Laurence
Mme POUSSIER-DE-ROLAND Michèle

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal du lundi 22 janvier 2024,
- Point d'étape Covid
- Bilan des actions arrêtées lors du dernier CVS
- Rapport d'activité 2024 du CVS
- Rapport annuel d'activités et financier (présentation plus détaillée)
- proposition d'actions à réaliser ou de thème pour le prochain CVS
- Questions diverses

POINT SUR LA COMPOSITION DU CVS.

Le CVS accueille Mme EPAILLARD Annie comme nouvelle représentante des familles. La mère de Mme EPAILLARD réside dans le service Roseraie 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Monsieur JEULAND reprend les différents thèmes évoqués lors du Conseil de la Vie Sociale du lundi 22 janvier 2024.

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est adopté à l'unanimité.

POINT D'ETAPE COVID

L'établissement connaît depuis début mars une série de cas covid. Nous avons constaté deux clusters aux Floralies et au Verger étage. Ces situations ont été enrayées mais depuis de nombreux cas individuels et disséminés dans tout l'établissement, continuent d'être détectés jusqu'à aujourd'hui.

L'état de santé des résidents touchés n'inspire pas d'inquiétude. Un pic fébrile de 24h est observé, puis le résident reprend des forces. Mme LE MARRE précise tout de même qu'il peut subsister de la fatigue.

Les dernières instructions sur la gestion de ces épisodes, maintiennent la possibilité de visite en toute occasion. Il reste cependant préconisé un port du masque dans les zones touchées et une désinfection des mains régulières.

L'établissement fait son possible par ailleurs pour suivre le rythme des vaccinations dorénavant fixés à 3 mois.

Les familles, individuellement, ne sont prévenues, qu'en cas de test positif.

BILAN DES ACTIONS ARRETEES LORS DU DERNIER CVS

Lors du dernier CVS, il avait été acté de retenir deux actions:

- La réorganisation du temps du repas au verger RDC afin de respecter les rythmes de tous les résidents

Mme LE MARRE explique d'une stagiaire AS a effectué un sondage auprès des résidents concernant le rythme du repas : 15 réponses, 13 résidents satisfaits 2 non satisfaits. Au vu de ces résultats, le rythme du repas est maintenu.

Pour ce qui est du pain 4 résidents préfèrent le service individuel et 6 en corbeille.

- Mener une réflexion avec les IDE pour satisfaire le besoin d'information des familles sur l'évolution de l'état de santé de leur parent.

Le médecin coordonnateur tient à rappeler que les IDE ne sont pas habilitées à communiquer d'informations médicales.

Il semble, pour autant, que du mardi au dimanche le créneau de 15 à 17h soit le meilleur pour appeler les infirmières et avoir des informations sur l'évolution de l'état de santé de son parent.

Mme COQUELIN témoigne du rendez-vous qu'elle a pendant une heure avec l'IDE référente et une soignante du service. Elle a trouvé l'échange très riche et indique avoir pu apporter des éléments nouveaux à la connaissance du service.

Mme LE MARRE précise que ce type de rendez-vous est celui de la révision ou de la mise à jour du projet de vie des résidents, qui doit se tenir tous les ans. Ils commencent à se mettre en place et sont à l'initiative du référent du résident. Ces rendez-vous sont le pendant annuel de la réunion que nous organisons avec les résidents et sa famille, deux mois après son entrée.

Mme KOSCHER trouve indispensable d'échanger avec les soignants du service pour connaître l'évolution de l'état de santé général de son parent.

Mme EPAILLARD trouve que la communication passe bien avec l'EHPAD.

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU CVS

Ce rapport instauré par le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du Conseil de la Vie Sociale et autres formes de participation est désormais obligatoire.

Il récapitule l'action du CVS sur l'année passée. Le document préparé par l'établissement est présenté aux membres du CVS.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET FINANCIER

M. JEULAND indique aux membres du CVS qu'ils ont reçu le rapport d'activités 2023 de l'établissement. Volontairement, M. JEULAND propose de ne pas le commenter entièrement mais détaille davantage les données concernant les résidents.

Financièrement, l'EHPAD est déficitaire de 66 542.88€. Le déficit sera prélevé pour partie sur la réserve de compensation pour 24 428.81€. Le solde étant mis en report à nouveau sur le budget 2025 (42 114.07€).

PROPOSITION DE THEMES POUR LES PROCHAINS CVS

Pour le prochain CVS conformément au rapport d'activité, il sera nécessaire d'adopter le nouveau règlement intérieur de l'instance. Peut-être pourrons-nous faire un retour sur le contrôle qualité que nous avons eu en début d'année en lien avec l'affaire Orpéa. L'ARS devrait nous adresser leur rapport dans les semaines à venir.

Pour le CVS d'octobre, un focus sera fait sur le label Humanitude. En effet nous aurons une visite de mi label en décembre et nous aurons l'occasion de présenter les réalisations effectuées jusqu'ici.

Mme KOSCHER trouve important d'avoir une information sur la personne de confiance et les directives anticipées. Mme LE MARRE complète en indiquant que l'HAD pourrait également intervenir pour expliquer son action en lien avec les évolutions réglementaires à venir sur la fin de vie.

PROPOSITION D' ACTIONS A REALISER

Mme COQUELIN souhaiterait une visite de la lingerie pour comprendre le circuit du linge. Cette demande pourra être satisfaite l'issue d'un prochain CVS.

POINTS DIVERS

Mme PERRUSSEL regrette que les armoires dans les espaces communs du Verger RDC ne soient pas fermées. Effectivement, les clés ont parfois disparu. Il est à noter que certaines de ces armoires sont accessibles aux résidents en toute autonomie et justifie qu'elles ne soient pas verrouillées.

Présentation de la loi bien vieillir

Les principales dispositions qui vont toucher les EHPAD sont :

✓ Regroupement des EHPAD publics avec la création des Groupements Territoriaux de Coopération sociale et médico-sociale (GTSMS) (article 6) = principes de non-isolement des EHPAD publics autonomes et d'une réponse coordonnée aux besoins sur un territoire, via l'adhésion obligatoire des résidences autonomie publiques,

EHPAD publics, accueil de jour et services à domicile publics soit à un GTSMS soit à un GHT (groupement hospitalier de territoire).

✓ **Modulation des tarifs des EHPAD habilités à l'aide sociale (article 24)**

Disposition qui ouvre la possibilité aux EHPAD totalement ou majoritairement habilités à l'aide sociale de choisir de fixer, pour les résidents ne relevant pas de l'aide sociale et «pour un même niveau de garantie», un tarif hébergement différent de celui applicable aux bénéficiaires de l'aide sociale, dans la limite d'un écart fixé au niveau national par décret, et avec des conditions pour garantir l'accueil de bénéficiaires de l'aide sociale et prévenir tout risque d'éviction.

Autres mesures présentes dans la loi :

✓ **Expérimentation de l'accueil de nuit en EHPAD et résidence autonomie (article 27)**

Expérimentation à partir du 1er/06/24 par le directeur général de l'ARS, après consultation du président du conseil départemental, pour une durée de 2 ans, de l'instauration d'un quota minimal de chambres réservées à l'accueil exclusif de nuit dans les EHPAD

Les modalités de mise en œuvre et la liste des territoires concernés seront déterminées par décret

Un rapport d'évaluation est remis 6 mois avant le terme de l'expérimentation, permettant d'évaluer l'opportunité de sa généralisation et de sa pérennisation.

✓ **Financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie dans les forfaits soins (article 25)**

Possibilité de financement notamment d'actions de prévention de la dénutrition, ou en faveur de l'activité physique adaptée, des actions de professionnels visant à améliorer la qualité de l'accompagnement et des actions de stimulation cognitive → liste non limitative

Animation

Mme GALLAIS

Evènements passés:

Projet jeux olympiques avec l'école Sainte Croix:

L'ensemble des maternelles de l'école Sainte Croix sont venus réaliser des ateliers motricité et jeux de société dans l'établissement. Un projet dynamique apprécié de tous.

Mini-entreprise du collège:

Les 3ème du collège de Sainte Croix viennent apprendre la couture un mercredi matin sur deux entre février et avril pour réaliser des sets de table et des serviettes dans le cadre de leur mini-entreprise.

Grandes animations entre février et avril:

Soirées galettes tous les 15 jours

Petit Dej' convivial tous les 15 jours

Médiation animale une fois par mois

Séraphine clowns des émotions une fois par mois au pôle Alzheimer

26 février: bowling sur switch au cinéma

24 mars: repas du CCAS

25 mars: après-midi carnaval
27 mars: cinéma paradiso "Bernadette"

Evènements futurs:

Projet photos :

Vous trouverez à l'entrée du couloir de la Roseraie 1 & 2 (quand vous venez du Verger RDC & étage), un projet photos.

Ce projet est porté par un bénévole photographe, Eric Fuselier qui est venu prendre en photo les résidents qui le souhaitent.

Les photos sont exposées au sein de l'établissement mais également à la médiathèque.

Il reviendra faire des photos courant Avril, si votre proche souhaite participer à ce projet, n'hésitez pas à contacter Anne-Sophie CHEVAL.

L'impression des photos et l'achat du cadre a été financé par la fondation FAMILÉO.

Projet Bar :

Comme vous le savez, nous avons un projet bar au sein de l'établissement.

Nous venons d'obtenir notre licence 3 et le bar « Au bistrot » sera ouvert à partir du vendredi 19 avril.

Le bar sera pour le moment ouvert tous les vendredis de 14h30 à 17h30. Vous pourrez y trouver de l'alcool et du sans alcool.

Il fonctionnera comme un « vrai » bar. Les consommations seront payantes et iront de 0.40 euros à 2 euros. Si vos proches sont intéressés, nous vous conseillons de laisser un peu d'argent liquide (s'ils n'en ont pas déjà).

Evènements avril & mai :

- Dimanche 21 avril : concert au Verger RDC.
- Mardi 24 avril : braderie ouverte à tous.
- Jeudi 2 mai : apéro famille pour les familles du Verger RDC.
- Mardi 14 au 16 mai : présence d'une ferme pédagogique.
- Mardi 21 mai : spectacle de la chorale intergénérationnelle (résidents/ enfants) au Zéphyr à 19h.
- Dimanche 26 mai : fête champêtre de l'établissement.

Convocation et documents liés au CVS

Après discussion avec les membres du CVS, les convocations, comptes-rendus et documents nécessaires à la vie de l'instance seront envoyé exclusivement par mail.

Prochain Conseil de la Vie Sociale

- Lundi 17 juin 2024 à 14 h 30,

La séance est levée à 16h30.

La Présidente,


Mme Louise LEBAS